



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### employés de notaires : caisses

Question écrite n° 44603

#### Texte de la question

M. Serge Janquin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN). Cette caisse, qui n'a pu bénéficier d'aucun recrutement depuis 1992, a pourtant vu sa charge de travail augmenter de 35 %. Jusqu'à présent, l'énorme effort de productivité des agents en place, relayés par un apport de personnels en contrat à durée déterminée et le recours systématique aux heures supplémentaires, a permis de faire face. Toutefois, compte tenu du fait de l'augmentation sensible des effectifs du notariat depuis quelque temps, 100 000 dossiers seraient aujourd'hui en attente de traitement et, ce, au détriment des assurés. Aussi, il lui demande de bien vouloir autoriser le conseil d'administration de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires à procéder à des recrutements, particulièrement nécessaires au bon fonctionnement de ce régime spécial.

#### Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Serge Janquin](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44603

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 10 avril 2000, page 2287

**Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4713